



Les amis de l'école

CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

Bourse aux vêtements et jouets du 5 mai 2024

Inscription au plus tard le 20 avril 2024

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone

Email@.....

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Déclare sur l'honneur:

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les inscriptions et paiements sont à adresser à Les Amis de l'école, 27 rue de la Basse Chalumelle
88270 CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

Règlement par chèque à l'ordre de « Les Amis de l'école »
à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve mètres et je joins mon règlement de euros

J'ai l'intention de vendre* :

- des vêtements de 0 à 10 ans
- du matériel de puériculture (gros ou petit volume*)
- des jouets (gros ou petit volume*)

Fait à, le /.... / 2024

Signature

* rayer la mention inutile



Les amis de l'école
CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

Bourse aux vêtements et jouets
du 5 mai 2024

Inscription au plus tard le 20 avril 2024

REGLEMENT

Article 1 -

La manifestation dénommée "Bourse aux vêtements et jouets" organisée par Les Amis de l'Ecole de Charmois L'Orgueilleux, se déroulera à la salle polyvalente de Charmois L'Orgueilleux, rue de la Croisette, entre 9h30 et 17h.

Article 2 -

La Bourse est ouverte aux particuliers uniquement, Les participants devront retourner à l'adresse indiquée:

Les Amis de l'Ecole
27 rue de la Basse Chalumelle
88270 CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé
- la photocopie R/V de la carte d'identité
- le règlement intérieur signé
- le paiement correspondant à la réservation

Article 3 -

Le mètre linéaire est à 5€, réservation possible dans la limite de 3m.

Article 4 -

Le règlement des réservations se fera par chèque uniquement, libellé à l'ordre des Amis de l'Ecole. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation par les organisateurs.

Article 5 -

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Article 6 -

L'installation des stands devra se faire entre 8h30 et 9h30.



Les amis de l'école
CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

Bourse aux vêtements et jouets du 5 mai 2024

Inscription au plus tard le 20 avril 2024

Article 7 -

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou autre objet que ce soit. Les participants devront laisser leurs emplacements propres.

Article 8 -

Les objets autorisés à la vente lors de cette bourse sont les vêtements pour enfants de 0 à 10 ans, les jouets et articles de puériculture.

Article 9 -

Les repas tirés du sac ne sont pas autorisés. L'association proposera une petite restauration sur place. Tous les bénéficiaires iront à l'association des Amis de l'Ecole.

Article 10 -

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Fait à
Le:

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"
